

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2015, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Daniel Rose
M. Réal Nolet
Mme Diane Laverdière

M. Mario Deschâtelets
M. Jean-Jacques Trépanier

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h30

2015-10-164 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2015-10-166 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter les procès verbaux du 14 et 29 septembre 2015 sans modification.

Adoptée

2015-10-165 TECQ 2014-2018

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

2015-10-167 SOUTIEN FINANCIER, GROUPE ZUMBA

Considérant que l'activité physique est importante pour la santé de nos citoyens;

Considérant que le Groupe Zumba désire pour suivre son activité deux fois semaine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu de soutenir le Groupe Zumba pour un montant de 300\$ leur permettant deux sessions par semaine pour une période de 10 semaines.

Adoptée

2015-10-168 SOUTIEN FINANCIER : GÉNIES EN HERBE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'appuyer Génies en herbe Harricana et acquérir pour un montant de 1 000\$ de cartes prépayées qui leur permettra d'obtenir une ristourne de 2 à 3% de ce montant.

Adoptée

2015-10-169 SOUTIEN FINANCIER : MONT-VIDÉO

Il est proposé par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Trépanier, secondé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu de verser un montant de 100\$ par année pendant une période de 5 ans afin de soutenir le Mont-Vidéo et respecter la capacité financière de la municipalité qui participe déjà financièrement à leur soutien par la quote-part à la MRC Abitibi.

Adoptée

2015-10-170 SOUTIEN FINANCIER : COMITÉ PISTE CYCLABLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de soutenir l'évènement Bières et saucisses du 7 novembre prochain pour un montant de 200.00\$

Adoptée

2015-10-172 RÉFECTION, GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Céline Dupras à procéder à un appel de soumission pour la réfection des dommages causés par un incident au garage municipal. Le coût de réfection est assumé par la compagnie d'assurance Harmonia et est évalué à 23 000\$.

Adoptée

2015-10-171 PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'accepter l'inscription au Programme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises à l'entreprise Ébénisterie RN. Inc. dans le cadre de son projet d'agrandissement.

Adoptée

2015-10-173 INSTALLATION PONCEAU D'ENTRÉE ESPACE VERT

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser, madame, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Céline Dupras, à procéder à un nouvel appel d'offres respectant la limite budgétaire de 8050.00\$, et d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme offrant la meilleure offre pour le montant investi.

Adoptée

2015-10-174 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de septembre 2015 et celles prévisibles d'octobre 2015.

Comptes payés en septembre 2015 pour un total de 175 849.10\$
Incluant des dépenses de 86 051.05 en subvention à recevoir
Versement par chèque C15000144 à C1500167
Paiement en ligne sécurisé L1500053 à L1500060
Paiement par transfert électronique P15000148 à P1500173

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'octobre

Comptes à payer en octobre 2015 pour un total de 13 026.71\$
Salaires payés en septembre 2015
D1500144 à D1500169 pour un montant total de 15 778.84 \$ (employés et conseil)
P1500029 à P1500031 pour un montant total de 1 478.93 \$
Salaires à payer en octobre 2015
D1500170 à D1500185 pour un montant total de 7 698.28\$

Adoptée

2015-10-175 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Considérant que la municipalité a adopté un règlement municipal #177 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

Considérant que des transferts budgétaires doivent être effectués afin de pourvoir les postes déficitaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

D'utiliser 5 228\$ de taxes excédentaires et 660 \$ de revenus supplémentaire des constats d'infraction pour les postes budgétaires suivants :

Entretien réseau d'égouts	218
Écocentre citoyen	514
Entretien et réparations niveleuse	2 700
Services juridiques	1 000
Frais de poste	300
Frais de formation	325
Frais de déplacement	725
Entretien luminaire	106
Solde des excédents	0

Adoptée

Le rapport budgétaire du mois de septembre est déposé

2015-10-176 LEVÉE

À 20h15, il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Jacques Riopel, maire

Céline Dupras, secrétaire-trésorière